

marches-securises.fr

PUBLICATION

ÉTABLISSEMENT

**CCAS de Mandelieu la Napoule
(06)**
89, route de Fréjus/Paul Ricard
06210 Mandelieu la Napoule

**AVIS DE MARCHÉ
SERVICES****Pouvoir adjudicateur**

Nom de l'organisme : CCAS de Mandelieu-La Napoule, Siret : 26060039000074
Correspondant : M. le président du CCAS, 89 Av de Fréjus/Paul Ricard 06212 Mandelieu-La Napoule
Courriel : marchespublics@mairie-mandelieu.fr
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

Objet du marché

Objet : autorisation d'occupation temporaire du domaine public du CCAS de Mandelieu-La Napoule en vue de l'installation d'un ou plusieurs distributeurs automatiques de boissons et denrées alimentaires.
Cet appel à candidatures a pour objet l'occupation contractuelle d'une emprise du domaine public communal, située à l'EHPAD Floribunda, 52 Chemin de la Théoulière à Mandelieu-La Napoule - établissement rattaché au CCAS de Mandelieu-La Napoule -, pour y exercer une activité économique.
L'emplacement mis à disposition du bénéficiaire, d'une superficie de 1.50 m² avec la présence d'une prise électrique et d'une arrivée d'eau, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public, sera exclusivement affecté à l'implantation d'un ou plusieurs distributeurs automatiques de boissons chaudes, froides et de denrées, moyennant le versement d'une redevance (soit 1 seul distributeur regroupant les 3 catégories de produits demandés, soit plusieurs distributeurs couvrant les 3 catégories de produits demandés, dans le respect de la superficie impartie).
Redevance annuelle d'occupation du domaine public : la redevance est composée d'une part fixe avec un plancher annuel de 450 euros, et d'une part variable avec un plancher de 15 % du chiffre d'affaires annuel (H.T.) pour chaque catégorie de produits (boissons chaudes, boissons froides, denrées). Les candidats feront une proposition sur le montant de la part fixe de la redevance et sur le pourcentage de chiffre d'affaires HT pour chaque catégorie de produits.

Caractéristiques

Type de procédure : Procédure adaptée - Ouverte.
Il ne s'agit ni d'un marché public, ni d'une délégation de service public.
Mode de passation : procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal, en application de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Durée du marché

La convention d'occupation est établie pour une durée de quatre ans, à compter de la date de signature.
La date prévisionnelle d'entrée en vigueur est la date de la notification de la convention (date prévisionnelle octobre 2026).

Critères de sélection

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Date limite

Date de clôture : **Vendredi 04 septembre 2026 - 16:00**

Autres informations

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée : euros.
Composition du dossier de consultation :
- un avis d'appel public à candidatures,
- un règlement de consultation,
- un projet de convention,
- un cadre de proposition de redevance domaniale versée au CCAS de Mandelieu-La Napoule,
- une fiche de renseignements.
Modalités de retrait du dossier de consultation : Le dossier de consultation est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : www.marches-securises.fr
L'adresse e-mail inscrite sur le site www.marches-securises.fr par le candidat lors du retrait du dossier de consultation sera utilisée pour toute réponse à une question relative à l'occupation du domaine public.
En cas de téléchargement du dossier en mode non authentifié, il appartiendra au candidat, de sa propre initiative, de vérifier l'état du dossier de consultation sur le site, avant la remise de son offre.
En l'absence de la saisie d'une adresse électronique opérante, le candidat ne pourra se prévaloir à l'encontre de la commune d'un défaut d'information ou d'un défaut de formalité requise et des conséquences en résultant.
Conditions de remise des candidatures : les modalités de constitution et de remise des plis sont précisées au règlement de consultation.
Voies et délais de recours : Tribunal Administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs CS 61039 , 06050 Nice Cedex 1
Recours pour excès de pouvoir : Ouvert aux tiers contre les éventuelles clauses réglementaires de la convention, pouvant être exercé dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité appropriées par la Commune (Conseil d'état, 10 Juillet 1996 ; n°138536).
Recours de pleine juridiction en contestation de validité de la convention : Ouvert aux tiers susceptibles d'être lésés de façon directe et certaine par la passation de la convention, dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées par la Commune.
Les tiers pourront éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du code de justice administrative, à la suspension de l'exécution du contrat.
La légalité du choix du cocontractant, la décision de conclure la convention et de la signer, ne peuvent être contestées qu'à l'occasion de ce

recours (Conseil d'état, 4 Avril 2014 ; n°358994).

Date d'envoi du présent avis

03 juillet 2026